



PRÉINSCRIPTION SCOLAIRE 2026 / 2027

Ville de PONT-À-MOUSSON

Date limite de dépôt du dossier le : 4 mai 2026

Enfant à inscrire :

Nom : Prénom :
Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin
Né(e) le :/...../..... À Département :
Nationalité : ☐ Française Autre :
Adresse :
Code postal : Ville :
Ecole de secteur :

Père :

☐ Marié ☐ Célibataire ☐ Union libre ☐ Pacsé ☐ Divorcé ☐ Séparé ☐ Veuf
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
✉ Mail :
Profession : Employeur :
☎ Téléphone : ☎ Téléphone professionnel :

Mère :

☐ Mariée ☐ Célibataire ☐ Union libre ☐ Pacsée ☐ Divorcée ☐ Séparée ☐ Veuve
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
✉ Mail :
Profession : Employeur :
☎ Téléphone : ☎ Téléphone professionnel :

Frères et sœurs habitant à la même adresse et déjà scolarisés à Pont-à-Mousson :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE SCOLARISATION
		/...../.....	
		/...../.....	
		/...../.....	

Pièces justificatives obligatoires :

- ☐ Le livret de famille (pages des parents et de l'enfant)
- ☐ Un acte de naissance avec filiation ou toute pièce justifiant de l'autorité parentale.
- ☐ Pièce d'identité du père
- ☐ Pièce identité de la mère
- ☐ Justificatif de domicile de moins de 6 mois : facture d'électricité, de gaz, de téléphone (hors portable) ou attestation d'assurance habitation de la résidence principale (à l'exclusion des locaux professionnels) OU bail de location/acte de vente de moins de trois mois.)

• **En cas de séparation des parents**, le jugement de divorce ou l'attestation précisant la résidence principale de l'enfant.

• **En cas de garde alternée**, le jugement de divorce ET l'attestation précisant la résidence d'un enfant en garde alternée.

• **En cas de changement d'école** : un certificat de radiation (délivré par la direction de l'établissement scolaire)

Après traitement du dossier, un certificat d'inscription scolaire vous sera transmis par mail.

Dès réception du certificat d'inscription, prenez rapidement rendez-vous avec la Direction de l'école et munissez-vous pour cette rencontre des documents suivants :

- un extrait d'acte de naissance de l'enfant avec filiation ou le livret de famille,
- le carnet de santé ou une attestation des vaccinations.

Engagements

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués et m'engage, à compter de ce jour, à signaler par écrit au service des affaires scolaires et périscolaires de la ville de Pont-à-Mousson tout changement d'inscription et de situation de l'enfant (déménagement, inscription dans une école privée, etc...) et ce jusqu'au dernier jour de l'année scolaire.

Tout usage délibéré de faux est puni par la loi et passible de peines prévues par le code pénal.

La Ville de Pont-à-Mousson, sise 19, place Duroc 54700 Pont-à-Mousson, traite vos données personnelles dans le but de procéder à l'inscription scolaire et/ou périscolaire de votre enfant ainsi que de transmettre des informations liées à la vie de l'enfant à l'école.

Ce traitement repose sur des obligations légales. Afin de rendre le service attendu, tous les champs sont obligatoires.

Les destinataires de vos données sont les services et élus concernés de la ville de Pont-à-Mousson, les services de l'éducation nationale, de la recette des finances et de la CAF. Vos données personnelles sont conservées pendant 6 ans à compter de la dernière inscription de votre enfant.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation des traitements et de réclamation auprès de la CNIL.

Le :

Signature du père

ou personne exerçant l'autorité parentale

Signature de la mère

ou personne exerçant l'autorité parentale

Pour tous renseignements : ☎ 03-83-81-10-68 Ou ✉ : affaires.scolaires@villepam.fr

La gestion des inscriptions fait l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le droit de consultation et de rectification des informations recueillis s'exerce auprès du service des affaires scolaires de la ville de Pont-à-Mousson.

